



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : fonctionnement

Question écrite n° 22552

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes des personnels des services du Trésor. En effet, les effectifs et les crédits de fonctionnement sont régulièrement réduits, notamment dans le cadre du budget pour 1999, tandis que les personnels sont chargés de nouvelles missions. Il lui demande donc comment il entend répondre à leurs préoccupations.

Texte de la réponse

Les actions de modernisation des procédures et d'adaptation des structures dans lesquelles se sont inscrits les services financiers ont effectivement permis de dégager des gains d'efficacité. Elles ont permis aux pouvoirs publics de procéder à des suppressions d'emplois qui, dans une politique générale de stabilisation des effectifs de la fonction publique en rupture avec la politique de compression suivie par le Gouvernement précédent, a rendu possible la création d'emplois dans d'autres secteurs prioritaires qui ont moins que d'autres la possibilité de réaliser des gains de productivité (justice, enseignement supérieur...). Ces suppressions sont accompagnées de créations et de transformations d'emplois, essentiellement de cadres A, d'une part, et de requalifications des emplois, d'autre part. De plus, le Gouvernement a voulu marquer sa volonté d'améliorer les moyens de ses services. Ainsi, la loi de finances pour 1999 prévoit une progression significative des crédits du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'ordre de 5 % par rapport à 1998. Ce taux permettra d'accroître les moyens dont les administrations financières disposent pour exercer leurs missions, qu'il s'agisse du fonctionnement courant, de l'informatique ou de l'équipement. Pour ce qui concerne les services du Trésor, les orientations actuellement poursuivies par la direction générale de la comptabilité publique ont précisément pour objet de déterminer les conditions du maintien des petits postes comptables en zone rurale. Cette démarche prend cependant en considération la contrainte d'un emploi optimum des ressources en personnel d'encadrement mises à la disposition du réseau du Trésor public. Ce sont ces mesures de modernisation, combinées à l'adaptation des modalités de gestion des trésoreries, qui permettront au réseau du Trésor public de rester un service de proximité et de préserver le niveau de qualité de ses prestations au bénéfice des usagers et des élus.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22552

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6632

Réponse publiée le : 24 mai 1999, page 3136